

Convocation et affichage : 16 03 2023

Étaient présents : Tous les conseillers sauf M de PORTAL.

Mme MAISSON Anne Marie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 9 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2022 :**UNANIMITE**

Le maire présente le compte de gestion de la trésorerie et la ventilation en Fonctionnement et en Investissement des différentes dépenses :

Investissement :	Recettes :	197 684,02 €	Résultat 2022 =	- 5 489,39 €
	Dépenses :	203 173,41 €		
Fonctionnement :	Recettes :	251 366,23 €	Résultat 2022 =	- 1 626,18 €
	Dépenses :	252 992,41 €		

En investissement malgré de fortes dépenses de l'ordre de 185 000 € il y a eu de fortes rentrées d'argent suite au retour de nombreuses subventions et aux appels de fonds pour la tranche 5 de l'église. Ceci permet de débiter le BP 2023 sans déficit reporté en investissement.

En fonctionnement, le déficit est notamment dû aux gros travaux de remise en état d'un studio de la mairie et à l'accident sur les barrières dans la zone révérend. Ce déficit reste néanmoins raisonnable.

Sous la présidence de M de VILLENEUVE doyen de séance et hors la présence du maire et après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le CA 2022.

Compte de Gestion 2022 :**UNANIMITE**

Le maire demande aux membres du conseil de valider le compte de gestion de la trésorerie identique au CA présenté en séance.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie pour l'année 2022.

Affectation des Résultats 2022 :**UNANIMITE**

Il convient suite au CA 2022 de cumuler les résultats avec ceux des années antérieures et d'affecter les résultats pour le BP 2023 :

L'affectation des résultats présenté en conseil conduit à :

Fonctionnement :	report au 002 de	68 155,66 €
Investissement :	report au 001 de	38 340,25 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité cette affectation au BP 2023.

Le maire présente aux membres du conseil la forte évolution des bases d'imposition pour 2023 avec cette année une hausse de 7,1%.

Devant cette forte hausse et après débat en conseil les membres du conseil décident une baisse de taux communaux de 2%.

Les nouveaux taux communaux seront donc :

Le taux de foncier bâti passera de 20,55% à 20,14 %

Le taux de foncier non bâti passera de 34,26% à 33,58%

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les nouveaux taux communaux.

Le maire présente chapitre par chapitre le détail des comptes en Fonctionnement et en Investissement

Fonctionnement budget équilibré en recettes et dépenses à hauteur de : **295 139,66 €**

Investissement budget équilibré en recettes et dépenses à hauteur de : **317 583,75 €**

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le BP 2023.

Infos sur le BP 2023 :

En Fonctionnement fait marquant de l'année il y aura 65 000 € TTC qui seront affectés au passage en LED des points lumineux de la commune.

En Investissement, les travaux de l'église (tranche 5) vont s'achever dans le 1^{er} semestre (150 000 € TTC) et une extension du cheminement doux zone révérend est à l'étude pour 90 000 € TTC (phase de faisabilité).

Le maire présente les résultats du recensement effectué en février 2023.

Le maire propose également de valider l'indemnité qui sera allouée à l'agente recenseuse.

La commune percevra une subvention d'Etat qui couvrira partiellement la somme accordée.

Il est proposé de valider une indemnité équivalente à un SMIC soit la somme de 1 709,28 € brut.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité cette rémunération.

Passage du Tour de France le 14 07 2023 entre 11h et 14h30.

Fleurissement : suppression au village des jardinières le long de la RD2.

Réunion de travail à programmer sur les nouveaux panneaux communaux de signalisation

Fin 22h30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 avril 2023 à 20h00 en mairie.